

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Energie
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Kantonale Politik
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Berclaz, Philippe
Bernhard, Laurent
Caretto, Brigitte
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Freymond, Nicolas
Mach, André

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Caretti, Brigitte; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Mach, André 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energie, Kantonale Politik, 1989 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Energiepolitik	1
Netz und Vertrieb	2
Wasserkraft	3
Kernenergie	5
Alternativenergien	9
Erdöl und Erdgas	10

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
EOS	Energie de l'ouest-suisse (Energie der Westschweiz)
BFE	Bundesamt für Energie
ENSI	Eidgenössisches Nuklearsicherheitsinspektorat
HSK	Hauptabteilung für die Sicherheit der Kernanlagen
KSA	Eidgenössische Kommission für die Sicherheit von Kernanlagen
WWF	World Wide Fund for Nature
HEV	Hauseigentümerverband Schweiz (Deutschschweiz & Tessin)
NAGRA	Nationale Genossenschaft für die Lagerung radioaktiver Abfälle
KWO	Kraftwerke Oberhasli AG

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
EOS	Energie de l'ouest-suisse
OFEN	Office fédéral de l'énergie
IFSN	Inspection fédérale de la sécurité nucléaire
DSN	Division principale de la sécurité des installations nucléaires
CSA	Commission fédérale de la sécurité des installations nucléaires
WWF	World Wide Fund for Nature
APF	Association des propriétaires fonciers (Suisse alémanique & Tessin)
CEDRA	Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs
KWO	Forces motrices de l'Oberhasli SA (Kraftwerke Oberhasli AG)

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energie

KANTONALE POLITIK
DATUM: 10.02.2019
MARCO ACKERMANN

Am 10. Februar 2019 lehnte das **Berner Stimmvolk** die **kantonale Energievorlage** knapp mit 50.6 Prozent Nein-Stimmen ab. Das neue Gesetz, gegen welches der Berner Hauseigentümerverband und Wirtschaftsverbände (Berner KMU, Handels- und Industrieverein des Kantons Bern) das Referendum ergriffen hatten, wollte die Energieziele des Bundes im Gebäudebereich auf kantonaler Ebene umsetzen. Das zentralste Ziel der Vorlage war daher, dass Gebäude im Kanton Bern mehrheitlich mit erneuerbaren Energien betrieben und besser vor Wärmeverlusten geschützt werden sollten. Bis 2035 sollten deshalb Gebäude für das Heizen mindestens 70 Prozent erneuerbare Energien nutzen, der gesamte Wärmeverbrauch sollte um 20 Prozent sinken und 80 Prozent des benötigten Stroms sollte aus erneuerbaren Energien stammen. Als konkrete Massnahmen sah das Gesetz vor, dass bei Neubauten ein Teil des Strombedarfs selber – beispielsweise mittels Fotovoltaikanlagen – produziert werden müsste. Zudem war vorgesehen, Gas- und Ölheizungen durch Heizungen mit erneuerbaren Energiequellen zu ersetzen und den Gemeinden mehr Autonomie bei der Ausgestaltung der Vorschriften für die Energienutzung zu erteilen.

Gegnerinnen und Gegner der Vorlage kritisierten, dass in den Gebäudeunterhalt schon heute auf freiwilliger Basis genug investiert werde und die Verlagerung gewisser Kompetenzen auf die Gemeinden zu einem Flickenteppich führe. Zudem gehe die Gesetzesänderung in Richtung eines Verbots der weit verbreiteten Ölheizungen und führe zu höheren Mieten, da Investitionen in Gebäude getätigt werden müssten. Befürworterinnen und Befürworter hingegen betonten die Wichtigkeit der Vorlage für das Klima und fügten hinzu, eine fortschrittliche und nachhaltige Energieversorgung fördere einheimische Energieträger und schaffe so Wertschöpfung im Kanton. Zudem könne mit dem Gesetz die Gemeindeautonomie gestärkt werden.

Bei den Abstimmungsergebnissen liess sich ein deutlicher Stadt-Land-Graben erkennen. Nur die Verwaltungskreise Bern-Mittelland und Biel verzeichneten ein Ja; in der Stadt Bern bejahten fast drei Viertel der Abstimmenden das Gesetz. Jedoch liess sich auch in kleineren Städten wie Langnau oder Burgdorf – nicht jedoch in der Stadt Thun – eine Mehrheit für die Vorlage finden. Die stärkste Ablehnung fand die Vorlage in ländlichen Gebieten, so im Berner Oberland und im Oberaargau. Die Abstimmung im zweitgrössten Kanton der Schweiz galt als Richtungsweiser für weitere Abstimmungen im Bereich Energie- und Klimapolitik in den Kantonen.

Kantonale Abstimmung vom 10. Februar 2019

Beteiligung: 37.9%
Nein: 139'428 (50.6%)
Ja: 136'230 (49.4%)

Parolen

- Ja: SP, CVP, BDP, EVP, GLP, GP, Jungfreisinnige, Naturschutzverbände
- Nein: SVP, FDP, HEV¹

Energiepolitik

KANTONALE POLITIK
DATUM: 17.10.1992
ANDRÉ MACH

Le parti socialiste lucernois a décidé de retirer son initiative populaire en faveur d'une loi sur l'énergie plus écologique qui avait abouti en 1991. Il a estimé que son texte était devenu superflu, étant donné que, sur les trois exigences qu'il contenait, deux avaient déjà été réalisées, à savoir l'introduction du décompte individuel des frais de chauffage et des hausses tarifaires afin d'inciter les citoyens à une consommation plus modérée.²

KANTONALE POLITIK
DATUM: 27.11.1992
ANDRÉ MACH

La population argovienne a rejeté à une large majorité l'initiative populaire lancée par les milieux écologistes **qui demandait l'introduction d'une loi sur l'énergie** prévoyant l'instauration de mesures d'économie d'énergie. Quelques mois après ce refus, le gouvernement cantonal, qui avait jugé l'initiative populaire trop exigeante, a réussi à faire accepter au parlement, en première lecture, une loi sur l'énergie; cela faisait huit ans que les autorités politiques du canton projetaient de mettre en vigueur une législation dans ce domaine.³

KANTONALE POLITIK
DATUM: 03.10.1989
LAURE DUPRAZ

Le canton de Bâle-Ville a été le premier canton à introduire dans sa législation une taxe incitative sur le prix de l'électricité. En effet, le Grand Conseil a approuvé avec une forte majorité une nouvelle loi sur l'énergie contenant cette innovation. Concrètement, comme le prix de l'électricité est amené à baisser, les autorités ont décidé d'utiliser cette baisse pour mettre en place une taxe incitative. La facture des consommateurs restera la même et la différence entre le tarif et le prix payé constituera la taxe incitative. Cette dernière sera intégralement redistribuée l'année suivante aux consommateurs en tant que bonus. Pour les entreprises, ce bonus permettra d'abaisser les charges salariales. Cette nouvelle loi constitue un contre-projet à l'initiative populaire cantonale «Canton énergie 2000», déposée en 1992, réclamant une taxe incitative sur l'électricité. Le comité du nord-ouest de la Suisse contre l'énergie nucléaire a déclaré qu'il retirait son initiative suite à l'acceptation de cette nouvelle loi sur l'énergie.⁴

Netz und Vertrieb

KANTONALE POLITIK
DATUM: 21.09.1989
BRIGITTE CARETTI

Si le Conseil fédéral a rejeté le recours du WWF concernant la réalisation de la ligne à haute tension Galmiz (FR)-Verbois (GE), il lui a cependant partiellement donné raison en demandant à la société promotrice EOS (Energie de l'Ouest Suisse SA) d'étudier la mise en câble souterrain des tronçons du parcours affectant la région vaudoise de La Côte. Parmi les adversaires d'une telle mise sous terre figure le canton de Vaud pour qui elle est actuellement irréalisable, tant techniquement qu'économiquement. Pour EOS, appartenant à ces antagonistes, une ligne souterraine n'offrirait pas la même sécurité d'approvisionnement qu'une ligne aérienne et provoquerait, elle aussi, de graves atteintes à l'environnement. Cependant, il leur faudra peut-être tenir compte des résultats de **l'initiative cantonale «Pour que Vaud reste beau» lancée en automne** par les opposants à ce tronçon. Celle-ci veut obliger le groupe promoteur à enterrer la ligne sur La Côte par le biais de l'inscription des treize sites vaudois concernés dans l'inventaire fédéral des paysages.⁵

KANTONALE POLITIK
DATUM: 05.01.1990
BRIGITTE CARETTI

A fin décembre 1989, **l'initiative cantonale «Pour que Vaud reste beau» a abouti**, dotée de 14'600 signatures. Elle demande que le tronçon le plus contesté de la ligne à haute tension Galmiz (FR)-Verbois (GE), traversant la région de La Côte, soit enterré et souhaite l'inscription des treize sites vaudois concernés dans l'inventaire fédéral des paysages.⁶

KANTONALE POLITIK
DATUM: 18.05.1992
ANDRÉ MACH

Par 60% des votants, **la population vaudoise a rejeté l'initiative populaire «Pour que Vaud reste beau».** Celle-ci, soutenue par la gauche et les milieux écologistes, proposait par une modification de la constitution cantonale, d'inscrire dans l'inventaire fédéral des paysages 14 sites, dont deux étaient situés sur le tracé de la ligne à haute tension Galmiz (FR)-Verbois (GE). Parce biais, les initiants espéraient obtenir l'enterrement de la ligne sur les sites concernés.⁷

KANTONALE POLITIK
DATUM: 25.09.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Les mois suivant l'aboutissement du référendum ont révélé une **modification du climat politique favorable à la libéralisation.** Celui-ci est devenu restrictif et n'a fait qu'exacerber le doute, renforcé par le réflexe conservateur généré par les attentats terroristes ou les prémisses de la chute de Swissair. Mis à part l'acceptation à 59,5%, par le peuple fribourgeois de la modification du statut des Entreprises électriques fribourgeoises et de leur caisse de pension – libéralisation de 49% du capital-actions pour devenir une société anonyme de droit privé –, les autres votations cantonales ont toutes été marquées par des résultats négatifs, symbolisant une forte méfiance de la population face à toute tentative de libéralisation ou de privatisation. A Zurich, le

souverain et plus particulièrement la ville de Zurich, qui a fait pencher la balance, ont refusé à 51,4% la transformation des Entreprises électriques du canton (EKZ) appelées à changer de structure pour se mouler dans la holding Axpo. A l'identique, les Nidwaldiens se sont opposés à 57,8% à la privatisation des forces motrices du canton. Enfin, les citoyens de Bellinzone, suivant le mot d'ordre de la gauche, ont refusé à 61,7% la vente à des privés des installations communales de production et de distribution d'électricité.⁸

KANTONALE POLITIK
DATUM: 17.06.2011
LAURENT BERNHARD

La construction de lignes aériennes a continué à faire l'objet de contestations dans le canton du Valais. Un comité opposé à la décision de l'OFEN d'autoriser la construction du tronçon aérien entre **Chamoson et Chippis** a lancé une initiative cantonale demandant au Grand Conseil d'élaborer une loi obligeant l'enfouissement des lignes sur le territoire valaisan ainsi qu'une pétition invitant le parlement cantonal à agir auprès de la Confédération afin de modifier la loi fédérale sur les installations électriques. De plus, le Conseil d'Etat valaisan a commandé une expertise qui a conclu qu'un enfouissement partiel de la ligne en question était réaliste.⁹

Wasserkraft

KANTONALE POLITIK
DATUM: 11.06.1990
BRIGITTE CARETTI

La problématique des droits de retour préoccupe les cantons de montagne fortement dotés en aménagements hydro-électriques. Ainsi, le peuple du canton du Valais a accepté, par 84% des suffrages, la **nouvelle loi sur l'utilisation des forces hydrauliques** réglementant, notamment, le retour des concessions en la matière et la participation de l'Etat dans les équipements de ce type.¹⁰

KANTONALE POLITIK
DATUM: 27.09.1993
ANDRÉ MACH

Les citoyens bernois ont rejeté par 57,4% des voix l'initiative populaire pour la «loi sur la protection des paysages de l'Aare», soutenue par les partis de gauche et les écologistes. Le principal enjeu de la votation portait sur l'extension de différentes installations hydro-électriques le long de l'Aare; en cas d'acceptation de l'initiative, deux importants projets d'extension de centrales existantes (Grimsel-Ouest et Wynau) auraient dû être abandonnés.¹¹

KANTONALE POLITIK
DATUM: 28.09.1993
ANDRÉ MACH

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil valaisans ont donné leur accord pour l'octroi d'une concession de droits d'eau à la société Hydro-Rhône pour l'aménagement hydro-électrique du Rhône dans la région de Bex-Massongex. Ce barrage constitue le premier palier des 10 barrages successifs entre Chippis et le Léman prévus dans le projet initial. Ce dernier avait dû être retiré en raison des nombreuses oppositions émanant notamment des associations de pêcheurs et de protection de l'environnement. Afin de prévenir les oppositions écologistes, les promoteurs du projet ont pris plusieurs mesures (compensations écologiques, aménagements pour garantir le débit du Rhône et la migration des poissons, indemnisation des personnes lésées).¹²

KANTONALE POLITIK
DATUM: 22.02.1994
LIONEL EPERON

Les écologistes bernois, dont l'initiative populaire visant la protection de l'Aar avait été rejetée en 1993 par 57,4% des votants, **ont déposé un recours de droit public auprès du Tribunal fédéral**. Les plaignants demandent en effet que la votation soit répétée en raison de fausses informations que les milieux énergétiques bernois auraient diffusées durant la campagne.¹³

KANTONALE POLITIK
DATUM: 26.09.1994
LIONEL EPERON

Les citoyens vaudois ont rejeté par 85,5% des voix le référendum lancé par l'Association «Sauvez l'Aubonne» qui s'opposait à la construction d'une nouvelle usine électrique sur cette rivière ainsi qu'à l'augmentation de la capacité de turbinage de ses eaux. Il est à relever que le projet - revu et corrigé pour correspondre à des exigences écologistes - avait en fin de compte reçu l'aval de tous les partis politiques et associations de protection de l'environnement.¹⁴

KANTONALE POLITIK
DATUM: 17.08.2007
NICOLAS FREYMOND

En mars de l'année sous revue, la direction du Département de la construction, des transports et de l'énergie du canton de Berne a rendu une décision positive à la demande de permis de construire déposée en 2005 par les Forces motrices de l'Oberhasli (FMO) en vue du **réhaussement du niveau du barrage du lac du Grimsel (BE)**. Pour un coût de 220 millions de francs, la surélévation du mur du barrage de 23 mètres permettra de faire passer la capacité de retenue de 170 millions à 265 millions de mètres cube. La production supplémentaire est estimée à 600 gigawattheures, grâce au pompage-turbinage aux heures creuses. En contrepartie, les FMO devront prendre douze mesures compensatoires en faveur de l'environnement. Cette décision a nécessité la levée de 237 oppositions émanant notamment d'organisations environnementales qui dénonçaient le sacrifice d'une surface considérable dans un paysage d'importance nationale. Le gouvernement l'a justifiée par les intérêts nationaux en matière d'approvisionnement électrique et par la stratégie cantonale visant à accroître la part des énergies renouvelables (essentiellement l'énergie hydraulique) de 60% aujourd'hui à au minimum 80% d'ici 2035. Les organisations environnementales ont réagi très négativement, contestant la pesée d'intérêts effectuée par le gouvernement. Elles estiment d'une part que cet agrandissement ne revêt pas de signification nationale pour l'approvisionnement électrique et d'autre part qu'il exige non seulement un permis de construire mais surtout une concession octroyée par le Grand conseil bernois et soumise au référendum facultatif. Elles ont déposé un recours auprès du Tribunal administratif bernois. Les autorités bernoises préparent pour leur part une consultation populaire sur le sujet.¹⁵

KANTONALE POLITIK
DATUM: 22.09.2010
NICOLAS FREYMOND

Malgré la médiation du Conseil d'Etat bernois, le conflit opposant les Forces motrices de l'Oberhasli (FMO) et les organisations de protection de l'environnement au sujet du rehaussement du barrage du **lac du Grimsel (BE)** n'a trouvé aucune solution. Conformément à l'arrêt rendu par le Tribunal fédéral l'année précédente, les FMO ont déposé trois nouvelles demandes de concession afin de réaliser le projet.¹⁶

KANTONALE POLITIK
DATUM: 09.11.2011
LAURENT BERNHARD

Le rehaussement du barrage du **lac du Grimsel (BE)** a continué à susciter des contestations au cours de l'année sous revue. En avril, plusieurs organisations écologiques ont décidé de maintenir leur opposition en recourant contre le projet des Forces motrices de l'Oberhasli (FMO) qui consiste à relever la hauteur du barrage de 23 mètres pour un coût estimé à 260 millions de francs. Les organisations écologiques ont fait valoir qu'un site marécageux risquait d'être inondé en cas de rehaussement du barrage. En plus, elles ont rappelé que le projet ne servait pas à augmenter la production du barrage, mais uniquement à accroître sa capacité de stockage afin de lisser les pics de consommation. En revanche, les organisations écologiques ont décidé de ne plus s'opposer à deux autres projets d'exploitation hydroélectrique dans la même région, à savoir l'aménagement de deux centrales souterraines supplémentaires à Innertkirchen et à Handeck ainsi que l'installation d'un nouveau système de pompage au Grimsel.¹⁷

KANTONALE POLITIK
DATUM: 19.10.2012
LAURENT BERNHARD

Pour ce qui est du rehaussement du barrage du **lac du Grimsel (BE)**, le Grand Conseil bernois a octroyé en septembre, sur demande du gouvernement cantonal et avec la bénédiction du Conseil fédéral, la concession du projet. Le parlement a dans la foulée refusé le recours des organisations environnementales.¹⁸

KANTONALE POLITIK
DATUM: 08.10.2013
LAURENT BERNHARD

Afin d'éviter le rehaussement du barrage du **lac du Grimsel (BE)**, des organisations environnementales ont saisi le Tribunal administratif du canton de Berne en mars de l'année sous revue. Quelques jours plus tard, le conseil d'administration des Forces motrices de l'Oberhasli (KWO) a fait savoir que l'entreprise suspendait le projet phare d'une puissance de 660 mégawatts (MW) pour des raisons économiques. La chute du cours de l'électricité a remis en cause la rentabilité du projet. Compte tenu des conditions de marché difficiles, les KWO ont annoncé en octobre qu'elles allaient donner la priorité à un autre projet d'extension moins ambitieux d'une puissance de 150 mégawatts (MW).¹⁹

Kernenergie

KANTONALE POLITIK
DATUM: 14.06.1990
BRIGITTE CARETTI

Le canton de Vaud ne sera pas doté de dispositions stipulant le devoir d'opposition des autorités à tout projet nucléaire puisque **son corps électoral a rejeté, en juin, deux initiatives antiatomiques**, l'une constitutionnelle, l'autre législative.²⁰

KANTONALE POLITIK
DATUM: 17.02.1992
ANDRÉ MACH

A la surprise des observateurs, **la population bernoise s'est prononcée** à une majorité de 51,4% des voix **contre l'octroi d'un permis non-limité** dans le temps pour l'exploitation de la centrale de Mühleberg (BE) et l'autorisation d'augmenter de 10% la puissance du réacteur. Elle a ainsi désavoué ses autorités qui s'étaient déclarées favorables à la requête des Forces Motrices Bernoises (FMB). Ce vote n'avait toutefois qu'une valeur consultative, la décision finale relevant de la compétence du Conseil fédéral. Les incertitudes quant à la sécurité de la centrale, qui est en fonction depuis vingt ans, et les risques accrus du fait de l'augmentation de la puissance du réacteur ont pesé de façon décisive dans le résultat de la votation. Au lendemain de la votation; le chef du DFCTE s'est à nouveau entretenu avec le gouvernement bernois, ainsi qu'avec des représentants des partisans et des adversaires de la demande des FMB. Les organisations écologistes ont reproché au gouvernement de mener une politique trop favorable au nucléaire; ils ont même entamé une procédure pour demander la récusation d'Adolf Ogi sur le dossier de Mühleberg, car, selon elles, le «parti-pris» du DFCTE, en particulier des membres de la Division de la sécurité des installations nucléaires (DSN), en faveur du nucléaire rendait impossible une décision neutre.²¹

KANTONALE POLITIK
DATUM: 15.08.1992
ANDRÉ MACH

Dans les cantons de Bâle-ville et Bâle-campagne, **deux initiatives visant chacune à interdire le transit** de camions et de trains transportant **des matières radioactives ont été lancées**.²²

KANTONALE POLITIK
DATUM: 26.04.1993
ANDRÉ MACH

Au soulagement de la CEDRA, **la Landsgemeinde du canton de Nidwald a rejeté l'initiative populaire** du comité «pour une participation du peuple de Nidwald en matière d'installations atomiques». Celle-ci visait à modifier la loi cantonale sur les ressources minières en l'étendant à la marne argileuse, présente en grande quantité sur l'emplacement envisagé pour la construction du dépôt. Une telle modification aurait eu pour effet de soumettre le site de Wellenberg à l'octroi d'une concession cantonale et par conséquent au vote de la Landsgemeinde. Après les trois initiatives populaires du même comité, adoptées en 1990 par la Landsgemeinde, c'est la première fois que le comité nidwaldien essayait un échec devant les électeurs. Comme le gouvernement, les partis bourgeois s'étaient prononcés contre l'initiative.²³

KANTONALE POLITIK
DATUM: 01.07.1993
ANDRÉ MACH

Suite à certaines déclarations du président des Forces motrices bernoises (FMB) sur les coûts exorbitants qu'entraînerait un arrêt de l'exploitation de la centrale de Mühleberg, **le Grand Conseil bernois a adopté une résolution exigeant des FMB d'établir une étude sur les alternatives possibles** à la centrale bernoise dont le permis d'exploitation, prolongé par le Conseil fédéral en 1992, expirera en 2002.²⁴

KANTONALE POLITIK
DATUM: 15.08.1993
ANDRÉ MACH

Les deux initiatives populaires dans les cantons de Bâle-ville et Bâle-campagne contre le transport de substances radioactives **ont abouti**. Ces initiatives exigent qu'aucun déchet radioactif de centrales nucléaires ou d'autres origines ne transite sur le territoire des deux demi-cantons.²⁵

KANTONALE POLITIK
DATUM: 18.05.1994
LIONEL EPERON

Les deux initiatives populaires visant à interdire le transport de substances radioactives sur le territoire des demi-cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne **ont été déclarées irrecevables par les deux parlements bâlois**. Ceux-ci ont ainsi suivi la recommandation de leurs gouvernements respectifs qui avaient jugé ces deux initiatives contraires au droit fédéral.²⁶

KANTONALE POLITIK
DATUM: 26.06.1995
LIONEL EPERON

C'est au terme d'une campagne extrêmement vive que **la population du canton de Nidwald – appelée à se prononcer à titre consultatif** sur la prise de position de leur gouvernement et, par ailleurs, **sur l'octroi des deux concessions – a décidé de désapprouver** les deux objets qui lui étaient soumis avec respectivement 51,9% et 52,5% des voix lors de la votation du 25 juin. Premier vote cantonal à se dérouler dans le secret de l'isoloir et non lors d'une Landsgemeinde, la participation a atteint 72,3%. Les partisans du projet – les autorités cantonales et communales ainsi que les partis bourgeois – avaient motivé leur position en invoquant entre autres la nécessité de trouver une solution à un problème d'importance nationale. Du côté des opposants, le parti socialiste, le mouvement Nidwald démocratique, plusieurs organisations écologistes nationales et les communes avoisinantes de Dallenwil et d'Engelberg (OW) avaient notamment argué que le site du Wellenberg avait davantage été retenu pour des motifs politiques que scientifiques.²⁷

KANTONALE POLITIK
DATUM: 09.09.1998
LAURE DUPRAZ

La Coopérative pour l'entreposage des déchets radioactifs (CEDRA), ayant terminé les mesures sismiques dans la région argovienne du Mettauertal, s'est concentrée sur la région du Weinland dans le canton de Zurich. Cette région est l'un des sites possibles en vue d'un dépôt final pour déchets hautement radioactifs prévu pour l'an 2045. Les forages d'essai ont suscité la colère des associations antinucléaires **«Bedenken» et «Igel»** qui ont manifesté sur les lieux et **déposé une initiative cantonale** dans le canton de Zurich intitulée «Pour la codécision en matière d'entrepôts nucléaires». Cette initiative réclame une modification de la Constitution cantonale et des lois s'y rapportant, afin de soumettre à l'approbation populaire la question de l'entreposage de déchets nucléaires. En outre, le recours, déposé en 1997 par «Bedenken» et 27 particuliers contre l'autorisation de construire une installation de forage octroyée par la commune de Benken (ZH), a été débouté en deuxième instance par le tribunal administratif cantonal.²⁸

KANTONALE POLITIK
DATUM: 07.12.1999
LAURE DUPRAZ

Concernant le dépôt intermédiaire central pour déchets radioactifs de Würenlingen (AG), **l'exécutif argovien a donné un avis favorable à la demande d'autorisation** d'exploiter les installations de conditionnement et d'incinération du futur dépôt. La décision du Conseil d'Etat argovien s'est appuyée sur les examens et l'avis des experts de la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) et de la Commission fédérale de la sécurité des installations nucléaires (CSA). Ces dernières ont conclu qu'une exploitation sûre des installations de conditionnement et d'incinération était possible si les recommandations et les charges retenues dans leurs rapports étaient exécutées. Les requêtes de la commune de Würenlingen, demandant de renforcer le contrôle lors de l'emballage et de la livraison des déchets radioactifs, n'ont pas été prises en compte par l'exécutif argovien.²⁹

KANTONALE POLITIK
DATUM: 22.12.1999
LAURE DUPRAZ

L'initiative cantonale «Berne sans atome» a abouti avec 15'390 signatures valables. Soutenue par l'alliance rose-verte et les organisations antinucléaires du canton, elle réclame la fermeture définitive de la centrale nucléaire de Mühleberg (BE) d'ici à fin 2002. L'association «Berne sans atome», à l'origine de l'initiative, combat ainsi la décision du Conseil fédéral de 1998, de prolonger la concession de la centrale jusqu'en 2012. En décembre, le gouvernement bernois s'est prononcé contre cette initiative pour des motifs écologiques et de politique énergétique. D'une part, la production de Mühleberg représente 40 % de la consommation des clients des Forces motrices bernoises (FMB); d'autre part seule une faible quantité pourrait être remplacée par des énergies renouvelables d'ici à 2002. Le gouvernement a jugé inquiétant économiquement l'arrêt prématuré de la centrale, car une grosse part de l'énergie devrait être importée. En outre, les FMB seraient lésées sur le marché de l'électricité international: elles manqueraient de réserves pour environ CHF 250 millions.³⁰

KANTONALE POLITIK
DATUM: 25.09.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Dans un vote populaire, **l'initiative «Berne sans atome»**, qui demandait la fermeture de la centrale de Mühleberg (BE), **a été repoussée** par 64% contre 36% de pour, avec une participation de 43%. Seule la ville de Berne s'est prononcée favorablement, ailleurs le non l'a emporté.³¹

KANTONALE POLITIK
DATUM: 30.12.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Etudiant la demande d'étude de forage et de dépôt, les autorités nidwaldienne, sous conseil d'experts, ont jugé qu'elle remplissait les conditions et était donc de facto recevable. La votation était prévue pour l'automne 2001. C'est la deuxième fois après le non de 1995 que le souverain nidwaldien est appelé à **retourner aux urnes sur le thème du dépôt de déchets nucléaires**. Les associations écologistes et les stations touristiques ont déjà fait part de leur opposition.³²

KANTONALE POLITIK
DATUM: 12.09.2001
PHILIPPE BERCLAZ

En 1998 et 1999, la CEDRA avait effectué des études du sous-sol à Benken (ZH) et avait conclu que le site était à même d'accueillir un dépôt de déchets moyennement ou hautement radioactifs. Par 99 voix contre 59, le parlement cantonal zurichois a refusé une initiative individuelle qui réclamait que le peuple décide par les urnes de la construction ou non du dépôt. En septembre, le mouvement contre un dépôt atomique à Benken ("Bedenken") et le comité d'intérêt pour l'énergie et l'habitat (IGEL) ont lancé une **initiative cantonale "Atomfragen vors Volk"** afin que le peuple puisse donner son avis sur la construction de la galerie de sondage, de même que l'autorisation pour la construction du dépôt et sa fermeture. L'initiative se veut aussi une garantie des droits populaires, car jusqu'à présent, un dépôt atomique pouvait être construit à Zurich sans l'accord de ses concitoyens.³³

KANTONALE POLITIK
DATUM: 26.09.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Deux oppositions se sont faites connaître contre la concession pour la galerie de sondage du Wellenberg (NW) que le gouvernement de Nidwald avait octroyé à la Société coopérative pour la gestion des déchets nucléaires au Wellenberg (GNW). Les réfractaires, à savoir la station d'Engelberg et la commune de Klosterdorf, ont toutefois réussi à trouver un compromis avec le GNW et ont retiré leur plainte. La votation cantonale sur la galerie de sondage a été agendée en septembre 2002.³⁴

KANTONALE POLITIK
DATUM: 24.09.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Malgré l'appui de Moritz Leuenberger, **les nidwaldiens** ont, comme en 1995 (en 1995, un projet qui liait sondage et entreposage définitif avait été rejeté à 52,5%), **refusé le projet de galerie de sondage au Wellenberg** (NW) par 57,5% des voix, participation 71,3%. Avec ce non, ils ont désavoué leur Conseil d'Etat qui avait octroyé la concession, estimant que les conditions pour une telle galerie étaient remplies, même si certaines questions restaient ouvertes. Ce résultat négatif a été un revers pour la question de l'élimination des déchets radioactifs et diverses voix, dont la Société coopérative pour la gestion des déchets nucléaires au Wellenberg (GNW), se sont élevées pour demander l'élaboration de conditions-cadres qui permettent de trouver une solution politique au problème de ces déchets. La NAGRA devra remettre l'ouvrage sur le métier et trouver une alternative. Elle ne disposait pas de solution de rechange. Jusqu'à présent, les déchets faiblement à moyennement radioactifs provenant des centrales nucléaires suisses étaient placés dans les dépôts intermédiaires de ces centrales, tandis que ceux issus de la médecine et de la recherche allaient dans le dépôt intermédiaire (Zwilag) de Würenlingen (AG). Peu après le vote, le GNW a annoncé sa décision d'abandonner le projet au Wellenberg. Les recherches seront archivées et le site réaménagé.³⁵

KANTONALE POLITIK
DATUM: 21.12.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Muni de 14'969 signatures, **l'initiative cantonale "Atomfragen vors Volk" a été déposée** auprès des autorités zurichoises. Elle exige que les zurichoises puissent donner leur avis quant à la concession pour l'installation d'un dépôt de déchets hautement radioactifs au Benken (ZH). Côté allemand, les opposants se sont également mobilisés contre le projet. Le Conseil de l'environnement du lac de Constance a demandé au ministre allemand de l'environnement de défendre les intérêts de la région face à la Suisse. A la fin de l'année, la NAGRA s'est prononcée en faveur de la commune de Benken pour le projet d'entreposage définitif de déchets hautement radioactifs. Pour elle, le Weinland zurichois constitue une "zone de première priorité" en raison de sa géologie. Elle propose à la Confédération de se concentrer sur le site de Benken pour la suite des démarches. Une décision du Conseil fédéral est prévue pour 2006.³⁶

KANTONALE POLITIK
DATUM: 10.06.2009
NICOLAS FREYMOND

À la suite de la ville de Zurich en 2008, les législatifs des villes de Berne et Schaffhouse ont décidé de **renoncer à l'énergie nucléaire** respectivement à partir de 2039 et 2050. En ville de Lucerne, les jeunes Verts ont lancé une initiative populaire en ce sens, tandis qu'à Saint-Gall celle de la section locale du PS a abouti. Dans le canton de Nidwald, le PS a lancé une initiative populaire pour l'abandon du nucléaire et un revirement stratégique en faveur des énergies renouvelables.³⁷

KANTONALE POLITIK
DATUM: 25.11.2010
NICOLAS FREYMOND

Le **Grand Conseil bernois**, à majorité bourgeoise, **s'est prononcé favorablement à la construction d'une nouvelle centrale nucléaire à Mühleberg**, contre l'avis du gouvernement à majorité de gauche. Le législatif a par contre suivi l'exécutif en décidant de soumettre la prise de position cantonale au référendum obligatoire. La votation populaire a été fixée au 13 février 2011.³⁸

KANTONALE POLITIK
DATUM: 29.11.2010
NICOLAS FREYMOND

Les citoyens des villes de Berne et de St-Gall ont approuvé le principe d'une **sortie progressive du nucléaire**, respectivement par 60,6 et 61,4% et d'ici à 2039 et 2050. Dans les deux cas, c'est le contre-projet du législatif communal qui l'a emporté face à l'initiative populaire socialiste. Dans le canton de Nidwald, une initiative socialiste allant dans le même sens a été rejetée en votation par 64,01% des voix.³⁹

KANTONALE POLITIK
DATUM: 24.12.2010
NICOLAS FREYMOND

Alors que les trois cantons concernés par les projets de l'IFSN (AG, BE et SO) ont conclu à l'impossibilité de trouver une solution commune en matière fiscale et cessé les négociations en début d'année, Alpiq, Axpo et les FMB sont parvenues, en toute fin d'année, à un accord concernant la planification et la construction de deux nouvelles centrales nucléaires. Les trois firmes ont décidé de constituer une **société de planification commune**. Dans un premier temps, cette entité devra finaliser les trois projets auxquels correspondent les demandes déposées auprès de l'OFEN et parmi lesquels deux seront sélectionnés courant 2012.⁴⁰

KANTONALE POLITIK
DATUM: 13.02.2011
LAURENT BERNHARD

Dans le cadre d'une votation à caractère consultatif, **les citoyens du canton de Berne se sont prononcés en faveur de la construction d'une nouvelle centrale nucléaire à Mühleberg** le 13 février. C'est une courte majorité de 51,2% qui a accepté « Mühleberg II » à l'issue d'une campagne animée. La participation s'est élevée à 51,7%. Le projet, recommandé par la majorité bourgeoise au Grand Conseil, avait cependant été rejeté par le Conseil-exécutif de gauche.⁴¹

KANTONALE POLITIK
DATUM: 14.02.2011
LAURENT BERNHARD

Lors d'un vote consultatif, les Nidwaldiens ont, pour la quatrième fois, refusé le stockage des déchets radioactifs au **Wellenberg**. Une majorité de 79.7% des participants s'y sont opposés, suivant ainsi la prise de position des autorités cantonales et des principaux partis.⁴²

KANTONALE POLITIK
DATUM: 15.05.2011
LAURENT BERNHARD

Le 15 mai, les Vaudois ont rejeté à 63% le **projet fédéral de stockage des déchets radioactifs**. Comme le prévoit la Constitution vaudoise, les citoyens étaient invités à prendre position, à titre consultatif, sur le stockage de déchets nucléaires en couches géologiques profondes.⁴³

KANTONALE POLITIK
DATUM: 11.12.2012
LAURENT BERNHARD

Dans le canton de Berne, une **initiative populaire réclamant l'arrêt immédiat de la centrale de Mühleberg** a abouti. En février, un comité privé a déposé plus de 15'000 signatures auprès de la Chancellerie bernoise. Le texte exige que le canton de Berne, en tant qu'actionnaire majoritaire des Forces Motrices Bernoises (FMB), demande l'arrêt immédiat de la centrale. Le Conseil d'Etat a pris position à ce sujet en octobre. Il rejette l'initiative, mais compte mettre en consultation un contre-projet dans lequel il proposera une date butoir encore à déterminer. Sous réserve de la décision du Tribunal fédéral, c'est donc le peuple bernois qui pourrait fixer la date d'un débranchement du site nucléaire.⁴⁴

Alternativenergien

KANTONALE POLITIK
DATUM: 03.11.1993
ANDRÉ MACH

Dans le cadre du programme d'assainissement des finances du canton de Berne, **la proposition du Conseil d'Etat d'introduire une taxe sur l'électricité** de 0,2 à 0,4 centimes par kilowattheure afin de financer des mesures pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie ainsi que les énergies renouvelables **a été rejetée** par la majorité bourgeoise du Grand Conseil.⁴⁵

KANTONALE POLITIK
DATUM: 29.12.1998
LAURE DUPRAZ

Le canton de Zurich a conclu un accord des plus novateurs en matière d'économie d'énergie. En effet, **douze grandes entreprises de l'industrie et des services se sont engagées auprès de l'Etat à diminuer leur consommation d'énergie** dans un laps de temps défini. L'accord prévoit que les entreprises parviennent à augmenter de manière collective leur efficacité énergétique de 15% pour l'année 2007. Ce système d'objectif collectif à long terme permettra aux entreprises de planifier leurs investissements, de se coordonner et d'échanger des informations sur les nouvelles technologies. Les initiants ont estimé que cet accord confirmait un changement de cap en matière de politique énergétique. Désormais, les avancées énergétiques devraient se faire par un travail de collaboration entre l'Etat et les milieux économiques. Le canton de Zurich a pour sa part assuré qu'il libérerait les firmes de certaines directives de détails de la loi sur l'énergie, si celles-ci parvenaient à atteindre leur but pour 2007.⁴⁶

KANTONALE POLITIK
DATUM: 23.08.1999
LAURE DUPRAZ

La plus grosse installation d'énergie éolienne de Suisse ne se fera pas sur la commune de Sainte-Croix (VD). **La population a refusé le projet** budgété à CHF 27 millions, par 905 voix contre 630, au cours d'un référendum. Les opposants reprochaient aux responsables du projet de n'avoir ni l'argent pour l'installation, ni les consommateurs potentiels pour l'électricité éolienne. Aussi, craignaient-ils les nuisances sonores d'une telle installation.⁴⁷

KANTONALE POLITIK
DATUM: 29.11.2010
NICOLAS FREYMOND

Les citoyens de la ville de St-Gall ont approuvé, par 82,9% des voix, un crédit de 159 millions de francs afin de construire la **première grande centrale géothermique** de Suisse. Sa mise en service est prévue pour 2014.⁴⁸

KANTONALE POLITIK
DATUM: 14.05.2014
MARCO ACKERMANN

Rund 4.5 Kilometer tief in die Erde reichte das erste Bohrloch im Sittertobel in der Stadt St. Gallen, das die städtischen Haushalte einst mit klimafreundlicher Wärmeenergie hätte versorgen sollen. Das im Jahr 2010 vom städtischen Stimmbolk deutlich (82.9 Prozent) gutgeheissene **Geothermieprojekt St. Gallen** musste 2014 jedoch aus zwei Gründen abgebrochen werden: Zum einen hatte ein Gasdruckanstieg am 20. Juli 2013 ein Erdbeben mit einer Stärke von 3.5 auf der Richter-Skala ausgelöst, welches Erinnerungen an die Vorkommnisse in Basel geweckt hatte, so das St. Galler Tagblatt. Das Projekt war zu diesem Zeitpunkt jedoch vorerst noch nicht abgebrochen worden, zumal die Bevölkerung auch mehrheitlich gelassen reagiert hatte, wie die gleiche Zeitung feststellte. Der Vorfall hatte jedoch deutlich gemacht, dass die Risikobeurteilung des Untergrundes angepasst werden musste. Zum anderen hatte sich jedoch auch die vorhandene Wassermenge in der Tiefe als zu gering erwiesen, um eine rentable Nutzung eines Heizkraftwerks zu ermöglichen, wie die Fachleute Anfang 2014 feststellen mussten. Auch die Idee, die gefundenen Erdgasvorkommnisse zu fördern, versprach keinen wirtschaftlichen Betrieb und konnte so den Abbruch nicht verhindern. Das gescheiterte Projekt in der Gollusstadt hatte auch Folgen für weitere geplante Projekte in der Schweiz. So wurde beispielsweise ein weiteres Ostschweizer Geothermieprojekt im Raum Herisau (AR) und Gossau (SG) aufgegeben. Zu gross seien die Risiken für Erdbeben und zu gering die Wahrscheinlichkeit, auf genügend grosse Wasservorkommnisse zu stossen. Ganz verschlossen wurde das St. Galler Bohrloch jedoch vorerst nicht – es soll wissenschaftlichen Zwecken dienen, so die Presse.⁴⁹

Erdöl und Erdgas

Alpiq a obtenu des autorités communales de Vouvry (VS) le permis de construire pour le projet de **centrale à gaz de Chavalon**. Pro Natura et le WWF ont fait recours contre cette décision auprès du Conseil d'Etat valaisan au motif qu'elle ne prévoit pas de modalités concrètes pour la compensation des émissions de dioxyde de carbone comme l'exige pourtant la loi.⁵⁰

Le Conseil d'Etat valaisan a partiellement admis les recours interjetés contre le permis de construire délivré l'année précédente à Energie Ouest Suisse (EOS; filiale d'Alpiq) par la commune de Vouvry pour le projet de **centrale à gaz de Chavalon**. Selon l'exécutif cantonal, les autorités de Vouvry auraient dû exiger au préalable un contrat de compensation des émissions de CO₂. EOS a déposé un recours contre cette décision auprès du tribunal administratif valaisan.⁵¹

-
- 1) Bund, 27.12.18, 8.1.19; BZ, 10.1.19; Bund, 15.1., 18.1.19; BZ, Bund, 22.1.19; BZ, 24.1.19; TG, 28.1.19; BZ, 30.1.19; Bund, 31.1.19; BZ, 1.2.19; Bund, 7.2.19; BZ, Bund, 11.2.19; AZ, BZ, Bund, TG, 12.2.19; Bund, 19.2.19
 - 2) LNN et LZ, 17.10.92.
 - 3) LNN, 11.2.92; AT, 17.2., 9.9 et 27.11.92.
 - 4) NZZ, 10.9.98; BaZ, 3.10.98.
 - 5) 24 Heures et Lib. du 27.1.89; Suisse, 27.6. et 21.9.89.
 - 6) JdG, 5.1.90.
 - 7) NQ, 13.5.92; 24 Heures, 18.5.92.
 - 8) LT, 11.6 et 25.9.01; 24h, 24.9.01
 - 9) LT, 18.1. et 15.4.11; LN, 17.6.11.
 - 10) NF, 28.3., 23.5., 2.6., 5.6.-7.6. et 11.6.90; Büz et TA, 6.6.90; 24 Heures, 7.6.90; CdT, 8.6.90; BaZ, 9.6. et 11.6.90.
 - 11) Bund, 3.7 et 9.9.93; TW, 7.7.93; presse du 27.9.93.
 - 12) NQ, 12.8. 3.9 et 28.9.93; NF, 14.8 et 28.8.93.
 - 13) TW, 25.1 et 28.1.94; presse du 22.2.94.
 - 14) JdG, 2.2 et 3.8.94; 24 Heures, 4.2 et 9.7.94; presse du 26.9.94.
 - 15) NZZ, 17.3 et 17.8.07
 - 16) Bund, 10.7 et 3.9.10; NZZ, 22.9.10.
 - 17) NZZ, 6.4.11; QJ, 9.4.11; LT, 15.7.11; NZZ, 9.11.11.
 - 18) BZ et Bund, 6.9.12; LT, 19.10.12.
 - 19) NZZ, 26.3, 28.3. et 8.10.13.
 - 20) BaZ, 19.2.90; 24 Heures, 6.6.90; LM, 11.6.90; DP, 999, 14.6.90.
 - 21) BZ, 3.2 et 5.2.92; NQ, 11.2.92; Bund, 12.2.92; presse du 17.2.92.
 - 22) BO CN, 1992, p. 353 s.; BaZ, 6.8 et 15.8.92.
 - 23) LNN, 28.1, 4.2 et 7.4.93; LZ, 17.4.93; NZZ, 22.4.93; presse du 26.4.93.
 - 24) NZZ, 29.6.93; BZ, 1.7.93.
 - 25) Presse du 15.6.93; BaZ, 15.8.93.
 - 26) BaZ, 2.2, 10.3, 31.3, 17.5 et 18.5.94.
 - 27) Presse des 8.6 et 26.6.95; Bund, 2.6.95; LNN, 10.6.95; LZ, 14.6.95; 24 Heures, 16.6.95; JdG, 19.6.95.
 - 28) TA, 21.1.98; SN, 20.6.98; NZZ, 27.8.98; NLZ, 9.9.98.
 - 29) DETEC, communiqué de presse du 20.9.99; AZ, 7.12.99.
 - 30) NZZ, 25.6.99; BZ, 22.12.99.
 - 31) Bund, 6.4, 22.8 et 25.9.00.
 - 32) NLZ, 25.3.00; NZZ, 9.6, 21.10 et 20.12.00; presse du 30.10 et 7.12.00; TA, 30.12.00
 - 33) TA, 18.1, 6.3 et 26.3.01; NZZ, 12.9.01.
 - 34) Presse du 20.4.2001; NZZ, 22.5.2001; NLZ, 25.5, 15.9 et 26.9.2001
 - 35) TA, 24.1.2002 (étude); NLZ, 6.6 (tunnel) et 24.9 (GNW); presse du mois de juin, août et 23.9 (votation)
 - 36) Presse du 12.3, 25.9 et 21.12.02; TG, 21.3.02 (Allemagne).
 - 37) NLZ, SZ et SN, 3.6.09; SGT, 6.6.09 (SG); NLZ, 10.6.09 (NW).
 - 38) BZ, 9.6.10; BaZ, Bund, BZ, NLZ, NZZ et SoS, 13.8.10; Bund et BZ, 25.11.10.
 - 39) Bund, BZ, NLZ, NZZ, SGT, SZ et TA, 29.11.10; NLZ, 27.9.10 (Nidwald).
 - 40) Presse du 30.1 (cantons) et 24.12.10.
 - 41) BZ, 14.2.11.
 - 42) NLZ, 14.2.11.
 - 43) 24h, 16.5.11.
 - 44) BZ, 11.2.12 et 20.10.12; LT, 7.11.12.
 - 45) TW, 9.1 et 3.11.93; NZZ, 4.2.93; BZ, 28.8, 30.10 et 3.11.93.
 - 46) TA, 29.12.98.
 - 47) NZZ, 23.8.99.
 - 48) NZZ, 29.11.10.
 - 49) NZZ, 19.2.15; SGT, 20.7., 21.7., 6.8.18, 30.8.19
 - 50) NF, 16.10.09.
 - 51) 24h, Lib. et NF, 6.7.10; NZZ, 7.7.10; 24h, 26.8.10.